Nantes Université

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

PROPOSITION DE RAPPORTEURS ET DE JURY

(arrêté du 23 novembre 1988, modifié par les arrêtés du 13 février 1992 et du 13 juillet 1995)

avec ou sans

DEMANDE DE VIDÉO-CONFÉRENCE

(article 1 de l'arrêté du 27 octobre 2020)

☐ M. ☐ Mme

Candidat.e : NOM :

PRENOM :

Date de soutenance :

Heure de la soutenance :

Lieu de la soutenance :
(établissement, bâtiment, adresse postale, salle/amphithéâtre)

Voir les règles de composition du jury en page 2	*** l'envoi des convocations se fera par e-mail, merci de bien renseigner cette information.** *** les éléments fournis sont utilisés tels quels pour établir les documents officiels** **=> Veuillez indiquer quel(s) membre(s) du jury seront en visio.** *La délégation de signature au président du jury sera nécessaire*		**Visio**	Réservé à l'administration		
				PU	HDR	Ext.
Rapporteur et Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Rapporteur et Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Rapporteur et Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					
Membre du jury	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐			
	Grade :	☐ HDR ☐ émérite				
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :		Non ☐			
	Laboratoire de rattachement :					
	E-mail* :					

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville — BP13522
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr

Membre invité*	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
Membre invité*	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
Membre invité*	Prénom / NOM :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	

* le membre invité ne fait pas partie officiellement du jury. Par conséquent, il ne participe pas à la délibération du jury, ni ne signe le procès-verbal de soutenance.

Observations éventuelles : Date : Signature	Décision présidence établissement Accord ☐ à la proposition de jury ☐ à la demande de visioconférence Refus ☐ à la proposition de jury ☐ à la demande de visioconférence Motif : Date : Signature

---

Règles de composition du jury :

- **Rapporteur.es** (art 5) : au moins 3 personnes, au moins 2 HDR, au moins 2 personnes extérieures à Nantes Université.
  Il est vivement conseillé qu'ils soient également extérieurs au laboratoire du candidat et au directeur d'HDR (le cas échéant) et qu'ils n'aient pas été sollicités lors de la demande d'inscription.
- **Jury** (art 6 modifié) : au moins 5 membres HDR ou directeur.ices et maîtres de recherches des établissements à caractère scientifique et technologique, au moins de la moitié extérieures à Nantes Université et au moins la moitié de professeur.es ou assimilé.es.
- **Cas des émérites :** ils ne sont pas comptabilisés comme professeur ou assimilés. Il ne peut y avoir plus de 2 émérites dans le jury. Un émérite peut être rapporteur.
- Les rapporteur.es et membres du jury peuvent appartenir à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche étranger ou à d'autres organismes étrangers **(fournir CV détaillé avec publications et encadrements)**.
- Le jury doit comporter au moins un.e membre HDR ou professeur.e de Nantes Université, non émérite.